

RENCONTRE CIMES - RHODIA DANISCO DU 22 FEVRIER 2012

Suite à des échanges de courriers, 7 membres de CIMES se sont rendus à une rencontre avec les dirigeants de Rhodia et Danisco afin d'échanger principalement sur le problème des odeurs. La pétition pour la fin des mauvaises odeurs à Melle, lancée par notre association a reçu un accueil très favorable au niveau de la population Melloise et, c'est porteurs du mécontentement de nombreux Mellois que nous avons abordé cette réunion.

Nous avons été reçus par Monsieur Barthole, directeur du site Danisco Melle, par Monsieur Bauchart, directeur du site Rhodia Melle et par Monsieur Péronna, chargé de l'environnement à Rhodia.

➤ **Concernant les odeurs :**

Outre les dirigeants locaux, nous avons interpellé les sociétés mères Dupont pour Danisco et Solvay pour Rhodia afin de signaler à tous notre détermination pour que les mesures nécessaires soient prises pour supprimer ces nuisances olfactives.

Nous avons reçu confirmation de la réception de notre courrier par Dupont mais pas par Solvay c'est pourquoi nous avons proposé à Monsieur Bauchart de lui transmettre copie de ce courrier.

La dernière visite de notre association remontait à avril 2010 et à cette date, des essais (pilotes) étaient en cours. Ces essais ne seraient pas concluants.

Il y a eu 2 stades de réflexion : au début, les dirigeants pensaient que des aménagements ponctuels seraient suffisants mais ce n'est pas le cas, c'est pourquoi, par la suite, deux sociétés expertes ont été sollicitées : une en 2010, une en 2011. Une est Française et l'autre adossée à un groupe Allemand. Les propositions technologiques de ces 2 entreprises seraient très différentes et le choix sera fait d'ici fin 2012.

La première propose la refonte du fonctionnement de la station d'épuration (changement des équipements). Le problème d'odeurs venant d'un déficit en oxygène, le procédé préconisé empêcherait ce déficit.

La seconde propose l'utilisation et l'optimisation des équipements existants. Il s'agirait de capter les gaz, de les diriger dans une colonne et de procéder à l'abattage de ces gaz.

Nous avons demandé si le choix serait fait en fonction principalement des coûts (nous pensons que le fait de solliciter une 2ème société qui ne choisirait pas le changement total des équipements serait pour limiter le coût de l'opération), la réponse est que quoiqu'il en soit, les coûts seront élevés et que l'élément déterminant sera la garantie qui sera obtenue quant à l'efficacité.

Nous avons beaucoup insisté pour avoir les délais et savoir à quel horizon, les nuances olfactives cesseraient.

Réponse : fin 2012 : choix technique et ensuite 12 à 18 mois pour déposer le dossier administratif, ce qui nous emmènerait à fin 2014.

Nous émettons les plus vives réserves quant au fait que ce serait réglé fin 2014 puisque après le dépôt du dossier, s'il est accepté sans réserve, il faut effectuer les travaux de construction des équipements.

Réponse : Beaucoup de choses peuvent être faites simultanément (équipements et dossier).

Nous estimons que cette réponse n'est pas fiable. La plupart des travaux ne peuvent pas se faire avant que le dossier soit accepté, sinon, risques financiers si le dossier n'est pas accepté.

Les délais étant particulièrement longs (et étant échaudés par les promesses faites lors des

réunions précédentes) nous avons demandé que les mesures soient prises dans l'intervalle.

Nous avons évoqué une technologie pas très coûteuse utilisée dans de nombreux sites, à savoir l'utilisation d'huiles essentielles sur les bassins. Nous n'avons pas eu de réponses positives sur le fait que des mesures d'urgence et provisoires seraient prises avant les délais qui nous ont été donnés.

Il nous est cependant affirmé que la problématique était importante pour Rhodia et Danisco. Nous avons alors demandé pourquoi, si ce problème était si important pour eux, ils communiquaient pour le minimiser et avons évoqué leur article paru dans le bulletin municipal de Saint Léger.

Après un âpre débat, les dirigeants des usines nous ont dit que nous serions informés dès que possible et que fin 2012, nous aurions connaissance du choix fait.

Nous avons demandé si globalement il y aurait amélioration des performances en ce qui concerne les odeurs et également, amélioration des performances de la station pour éviter la pollution.

Réponse : Amélioration des odeurs et des performances de la station.

Nous avons également fait part de nos inquiétudes concernant la santé des riverains, des difficultés à pouvoir vivre à l'extérieur lorsque nous subissons ces odeurs nauséabondes.

Lors de notre précédente visite, les dirigeants avaient évoqué la possibilité d'implantation d'une autre entreprise qui serait gérante de la station. Nous avons demandé ce qu'il en était car déjà, les 2 entreprises qui sont sur le site ont tendance à dire « ce n'est pas moi, c'est l'autre » alors avec 3, ce serait encore plus compliqué de trouver les bons interlocuteurs.

Réponse : ce n'est pas décidé et il pourrait y avoir une entreprise gérante de la station mais, la responsabilité des industriels actuels resterait entière.

En réponse à la question : le fait de traiter dans la même station les effluents de Rhodia et Danisco ne génère-t-il pas des difficultés supplémentaires ? On nous répond que non, bien au contraire, les effluents sont complémentaires et facilitent l'optimisation.

Nous rappelons le problème des futs éventrés lors de travaux antérieurs, qui auraient été recouverts par une chape de béton et demandons que de tels procédés ne se reproduisent pas.

Enfin sur ce sujet, ils n'ont pas de météo de mauvaise odeur, ne savent donc pas quand cela aura lieu mais il y a quand même un lien avec la température.

➤ **Concernant le reboisement :**

Nous avons ensuite évoqué le problème du reboisement qui devait être fait suite au déboisement qui a eu lieu lors de la construction d'un nouveau bassin (en 2004). Il y a 1 hectare 75 de reboisement prévu et ce n'est toujours pas fait malgré l'obligation faite par arrêté préfectoral et malgré les assurances que nous avons eues lors de nos précédentes visites.

Réponse : La décision a été prise en 2011 de réfléchir avec la mairie de Melle et le SICTOM à l'emplacement où aurait lieu le reboisement.

Nous faisons part de notre étonnement, de notre incompréhension face à si peu d'empressement et demandons si la réponse faite ce jour était plus fiable que celle faite en 2010, à savoir que le reboisement allait se faire très rapidement sur la commune de Saint Martin et que le terrain était trouvé.

On nous assure que cette fois c'est la bonne, que nous serions informés quand le terrain serait trouvé et que les plantations se feraient à l'automne.

On ne veut pas faire de mauvais esprit mais nous leur disons que ce serait bien, cette fois, de ne pas être mené en bateau. Nous disons que nous voulons bien espérer que les infos cette fois-ci sont fiables contrairement à celles données auparavant.

➤ **Concernant le bruit :**

Nous sommes ensuite passé au bruit. Les riverains signalent qu'il y a maintenant un bruit supplémentaire et que les bruits sont une véritable nuisance et qu'il est parfois très difficile de dormir la nuit.

Les dirigeants nous informent qu'ils continuent les investissements pour diminuer le bruit et demandent des renseignements quant au lieu d'où provient le bruit supplémentaire ce que fait un des riverains.

Ils nous disent également qu'ils font énormément d'investissements depuis quelques années, que cela à un coût (tout ça n'est pas contestable mais on vient de si loin) : ils ont effectué des travaux pour les égouts, pour les chaudières, pour les couvertures en amiante, et même pour les odeurs même si cela n'a pas marché.

Nous disons que nous en sommes conscients et qu'il faut continuer et que nous nous réjouissons que les arrêtés préfectoraux aillent dans ce sens puisqu'ils sont force de loi.

➤ **Concernant la rivière :**

Nous évoquons ensuite la pollution de la Légère, les obligations légales auxquels ils seront soumis pour 2015, qu'en est-il de l'amélioration de l'eau ?

Un suivi de la pollution est effectué (indices biotiques et biologiques) par un cabinet parisien qui mesure les microorganismes. Les mesures sont faites à Canteau avant la jonction de la Légère et de la Béronne (pas à la sortie de l'usine), à Saint-Faziol, à Melzéar et à Canteau après la jonction. La notation se fait de 0 à 20 et depuis 2007, l'impact est constant. Au point de référence de St Faziol, la note est entre 10 et 12 et à Canteau après jonction de 16 à 18 (grâce à l'apport de la Béronne).

En ce qui concerne les rejets de métaux lourds qui font l'objet d'une obligation de suivi par arrêté préfectoral, les mesures sont faites par un labo de Poitiers en sortie de site. L'agence de l'eau fait la même chose sur Saint-Faziol. Les seuils prescrits sont respectés.

Nous avons demandé l'autorisation d'aller sur le site de Melzéar puisque l'étang appartient à Rhodia. Il nous est demandé d'en faire la demande écrite. C'est ce que nous ferons et nous avons même proposé aux dirigeants des usines de nous y accompagner lorsque nous y irons.

Voilà, une visite qui n'était pas sans intérêt. Nous avons écouté, noté. Nous avons aussi rouspété puisque d'une fois à l'autre, des annonces sont faites qui ne sont pas suivi d'effet. Nous l'avons rappelé et avons aussi fait des propositions.

Souhaitons que cette fois les choses avancent.

Geneviève